



Le mot du Maire

Les conditions sanitaires et la lutte contre la COVID-19 n'a pas permis l'organisation de la cérémonie des vœux. Aussi, j'ai tout de même souhaité présenter mes vœux à l'ensemble des habitants à travers une vidéo visible sur le site internet de la commune. J'ai ainsi pu formuler des vœux de santé, de travail, de bonheur, de joies aux habitants de la commune et à leurs proches et une excellente année 2021, pleine d'espérance. J'ai aussi fait le bilan de l'année écoulée qui a fait ressortir dans notre commune l'incroyable solidarité qui anime nos habitants.

La mise en place des prescriptions sanitaires à l'école a nécessité beaucoup de temps et d'énergie. Il a fallu s'adapter au jour le jour en fonction des nouveaux protocoles sanitaires. Il a fallu réaménager les classes, l'espace garderie, la cantine et la cour de récréation.

Concernant le bilan de l'année écoulée, des investissements ont été réalisés :

- poursuite des travaux dans le cimetière avec aménagement des allées, remplacement des deux pilasses coté allée des jonquilles et installation de cavurnes, sans oublier les procédures de reprises des concessions abandonnées qui arrivent à échéance.
- achat de deux photocopieurs, un pour l'école et un pour la mairie.
- à l'école, remplacement de deux portes intérieures et réalisation par les employés communaux d'un grand placard dans chaque classe. Acquisition d'un deuxième tableau numérique, de deux PC fixes et de tablettes connectées.
- achat d'un tracteur équipé d'une fourche et d'un roto broyeur.
- acquisition de deux défibrillateurs,
- réfection de la chaussée, rue des myosotis,

Des projets sont en cours d'élaboration :

- agrandissement de l'atelier communal
- isolation et rénovation de la mairie, accessibilité PMR pour 2022.
- remplacement de la couverture avec isolation sur la toiture de la salle des associations
- aménagement de parking et trottoirs avec enrobés sur le côté droit au début de l'allée des aubépines.

Et pour terminer, un projet de plus grande importance : l'extension du lotissement le Martellois. Il s'agit d'un lotissement privé pour lequel la commune sera étroitement associée. Pour 2021, il s'agira d'une phase d'études, et nous espérons que les premières constructions verront le jour dans le courant 2022.

Ces projets nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance et enthousiasme, l'objectif étant de développer le village de manière harmonieuse et de rajeunir la population.

J'espère que la situation s'améliorera rapidement et que nous auront l'occasion de nous retrouver au travers de différentes manifestations pour partager des moments agréables et conviviaux.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches

Jean-Louis BRUXELLE

Sommaire :

- Mot du maire
- Noël des aînés
- Colis de Noël
- Travaux rue des Myosotis
- Recensement et journée défense et citoyenneté
- Impôts sur le revenu 2021
- Automobilistes : ce qui change pour vous en 2021
- Boîte à livres
- Vaccination

Site internet :



www.vecquemont.fr

Pensez à vous inscrire sur le site à notre Newsletter !



<https://www.facebook.com/vecquemont/>

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

**ENSEMBLE
continuons
à lutter
contre la Covid-19**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes, 3 fois par jour



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Noël des aînés

La crise sanitaire n'ayant pas permis d'organiser le repas des aînés cette année, le maire et les conseillers municipaux sont allés à la rencontre des habitants de 60 ans et plus le **samedi 12 décembre 2020** pour leur offrir une bouteille de Champagne et une très belle carte réalisée par l'association « les petites mains vecquemontoises ».



Colis de Noël



Le colis de Noël a été distribué aux habitants de 65 ans et plus par le maire et les conseillers municipaux le **mercredi 23 décembre 2020**.

Cette année, la municipalité a souhaité faire travailler le commerce local et les colis ont été préparés par le magasin PROXI de Daours.

En effet, ce dernier a toujours été au service des habitants de la communes (en livrant les personnes ne pouvant se déplacer par exemple) pendant le confinement et il était normal de faire appel à ses services pour la colis des aînés.

Travaux rue des Myosotis

La chaussée et les trottoirs de la **rue des myosotis** ont été totalement refaits avec la pose d'un enrobé. A cette occasion, le trottoir de l'école, qui comportait de nombreux nids de poules, a lui aussi était refait. Tous ces travaux ont été financés par la **Communauté de Communes du Val de Somme** pour un coût de 29 343 euros.



Recensement et journée défense et citoyenneté (JDC)



Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou *état signalétique des services*) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Quand faut-il se recenser ? Vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de votre anniversaire.

Que permet le recensement ? Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

Obligations après le recensement : après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

Vous pouvez faire votre déclaration de changement de situation au centre du service national de CREIL : csn-creil.jdc.fct@intradef.gouv.fr ou par téléphone au 09 70 84 51 51 (numéro d'appel non surtaxé) du lundi au jeudi : de 8h15 à 11h45 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi : de 8h15 à 11h45 et de 13h00 à 15h30

A savoir : si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Automobilistes : ce qui change pour vous en 2021



Malus automobile, tarif des autoroutes, prime à la conversion, bonus écologique, crédit d'impôt pour l'installation d'une borne de recharge pour un véhicule électrique, historique d'un véhicule d'occasion, signalisation des angles morts sur les poids-lourds, pneus hiver ou chaînes obligatoires en période hivernale, nouvelles zones à faible émission, nouvelles règles pour les fourrières, examen du permis de conduire, contrôle technique et installateurs agréés d'éthylotest anti-démarrage... Vous avez sans doute entendu parler de nombreux changements pour les automobilistes en 2021. Qu'en est-il exactement ?

Malus automobile

Depuis le 1er janvier 2021, un nouveau barème du malus automobile s'applique (article 55 de la loi de finances pour 2021).

Tarif des autoroutes

Les tarifs des péages d'autoroutes augmentent de 0,30 % à 0,65 % en moyenne à partir du 1er février 2021. La hausse moyenne de ces tarifs s'élève à 0,44 % sur l'ensemble des sociétés d'exploitation du réseau autoroutier.

Prime à la conversion

Vous avez une voiture diesel ou essence assez ancienne et vous souhaitez en changer ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour la mise au rebut de votre vieille voiture et l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion moins polluant !

Bonus écologique

Les nouveautés sur les aides à l'acquisition ou à la location des véhicules neufs ayant un taux d'émission de CO₂ de 20 g/km au plus (véhicules électriques ou à l'hydrogène).

Crédit d'impôt pour l'installation d'une borne de recharge

La loi de finances pour 2021 élargit la prime forfaitaire pour l'installation d'une borne électrique aux locataires ou occupants à titre gratuit. L'installation dans une résidence secondaire est désormais concernée.

Véhicules d'occasion en vente

Depuis le 12 janvier 2021, le site web **Histovec**, qui vous permet d'accéder à des informations fiables sur l'historique du véhicule d'occasion vous intéressant s'est enrichi des données issues des contrôles techniques.

Signalisation des angles morts sur les poids-lourds

Afin de renforcer la protection des usagers vulnérables circulant sur la voie publique, un dispositif de signalisation des angles morts doit être installé sur les véhicules lourds dès le 1er janvier 2021.

Pneus neige

Dans les zones montagneuses, il faudra équiper sa voiture de pneus hiver ou de chaînes en période hivernale dans certaines communes. L'obligation entrera en vigueur au 1er novembre 2021.

De nouvelles zones à faible émission

Après Paris, le Grand Paris, Lyon et Grenoble, c'est au tour d'Aix-Marseille, Montpellier, Nice, Rouen, Strasbourg, Toulon et Toulouse d'instaurer des zones à faible émission (ZFE). Elles seront mises en œuvre dans le courant de l'année 2021.

Fourrières

Depuis le 17 novembre 2020, de nouvelles règles concernant les fourrières automobiles sont entrées en vigueur dans 10 départements. Cette réforme visant à simplifier les démarches d'entrée, de sortie et de gestion des véhicules en fourrière sera déployée sur tout le territoire au plus tard le 1er avril 2021.

Rappel des derniers changements en 2020

Les prix pratiqués par les centres agréés pour le contrôle technique des véhicules légers sont accessibles en ligne. Il en est de même pour la carte des installateurs agréés d'éthylotest disponible depuis début novembre 2020.

Retrouver toutes les informations sur le site : www.service-public.fr

Impôt sur le revenu pour 2021 : calculez le en ligne



impots.gouv.fr

Vous voulez savoir si vous êtes imposable ? Combien vous allez payer d'impôt sur le revenu cette année ? Vous pouvez calculer en ligne le montant de votre impôt 2021 à payer sur vos revenus 2020 avec le simulateur proposé par la Direction générale des finances publiques (DGFiP).

Ce dernier est accessible sur le site impot.gouv.fr à l'adresse suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs>

Boîte à livres

On en trouve de plus en plus, dans les villes et les villages, dans la rue ou dans des lieux fermés, commerçants de proximité, hall de mairies par exemple. Ce ne sont pas toujours à proprement parler des boîtes. On trouve aussi bien des étagères que des placards recyclés, des comptoirs, des cabines téléphoniques ou encore des contenants non identifiés installés par des artistes trouvant là un moyen d'expression ludique et pratique. Mais toutes ont le même objectif : faciliter l'accès à la lecture et donner une deuxième vie à nos livres.

C'est quoi ?

Une boîte à livres est une bibliothèque de rue où chacun et chacune peut déposer et emprunter des livres gratuitement, favorisant ainsi l'accès à la culture pour tous.

Déposer, emprunter

Le principe est simple, et repose sur le partage, la convivialité et le respect.

Vous avez des livres qui dorment sur vos étagères, ou pire dans des cartons au grenier ou à la cave. Ne cherchez plus, rendez-vous dans une boîte à livre !

Appel à projet

Nous envisageons de mettre en place **une boîte à livres** et nous faisons un appel à projet. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en faire part en vous adressant à la mairie.



Vaccination contre la Covid

La vaccination a véritablement débuté dans la région le 4 janvier, 63 centres sont actuellement ouverts dans la région.

Quels sont les publics prioritaires ?

Les personnes vaccinées font partie des publics prioritaires définis par les autorités sanitaires :

- les personnes âgées en EHPAD ou en USLD (0,6 million de personnes) ;
- les personnes âgées de plus de 75 ans (5,5 millions de personnes) ;
- l'ensemble des personnels soignants (2,2 millions de personnes) ;
- les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (0,8 million de personnes) ;
- les pompiers (0,3 million de personnes) ;
- les aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (0,4 million de personnes) ;
- les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes).

Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?



Vous avez 75 ans ou plus et vous souhaitez vous faire vacciner ? Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans le centre de vaccination de votre choix sur <https://sante.fr/carte-vaccination-covid>. Les réservations peuvent aussi être réalisées directement à partir des plateformes www.doctolib.fr, www.keldoc.com et www.maiaa.com.

Pour faciliter la prise de rendez-vous des personnes n'ayant pas internet ou n'étant pas familières des réservations en ligne, l'Agence régionale de santé et les préfetures des Hauts-de-France ont mis en place une plateforme téléphonique régionale ouverte en semaine, de 8h à 18h. En composant le **03.92.04.34.71**, les appelants seront mis en relation avec un opérateur qui effectuera pour eux et en direct la réservation en ligne, dans le centre de leur choix, à partir du site dédié <https://sante.fr/carte-vaccination-covid>.



Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat :

mardi de 14 h à 18 h / mercredi de 15 h à 19 h / vendredi de 8 h à 12 h 30

Permanence du maire et des adjoints : mercredi de 18 h à 19 h

Téléphone : 03 22 48 44 73 / Courriel : mairiedevecquemont@orange.fr